



Epervier 6
2053 Cernier
032 886 56 00

Aux élèves et aux parents des élèves du
collège de Coffrane

Traité par Anne-Christine Pellissier
Tél direct : 032 886 56 14
E-mail direct : anne-christine.pellissier@ne.ch
Référence à nous rappeler : TH 269364

Val-de-Ruz, le 25 octobre 2016

Circulation autour du collège et sécurité sur le chemin de l'école

Madame, Monsieur, chers élèves,

A la suite de la circulaire générale qui vous a été distribuée à la rentrée, nous profitons de vous rappeler les consignes spécifiques à appliquer autour du collège de Coffrane. Celles-ci seront dorénavant accessibles en tout temps sur le site du CSVR : <http://www.csvr.ch/cycles-1-et-2/> sous la rubrique collège de Coffrane.

La situation de Coffrane et la particularité de ce village traversé par une circulation importante en particulier aux heures de pointe sont connues et font l'objet de réflexions et d'interventions tant de la part de citoyens que des Autorités. Parmi les mesures étudiées, figure la mise en zone 30 de la rue du Collège avec un report de la circulation vers les Geneveys-sur-Coffrane via la route des Sottards. Elle devrait intervenir au cours de ces prochains mois.

Une autre particularité à Coffrane est la présence d'un trottoir d'un seul des côtés de la route, ce qui oblige les élèves à emprunter l'un des chemins de l'école figurant sur le plan ci-joint.

Le deuxième problème majeur est celui de la circulation autour du collège aux heures d'entrée et de sortie de l'école, circulation liée aux parents qui déposent ou viennent chercher leur enfant en voiture. En premier lieu, nous vous rappelons que les élèves résidant dans un rayon de 500 mètres du collège devraient idéalement s'y rendre à pied. En effet, selon les recommandations du Pedibus par exemple, les enfants devraient bouger au moins 60 minutes chaque jour pour leur santé. Venir à pied à l'école est donc une manière de bouger malin selon leur slogan.

Dès lors, nous vous prions de prendre note des rappels suivants :

- Les élèves viennent de préférence à pied à l'école et empruntent les itinéraires figurant sur le plan ci-joint.

- Au cycle 1, ils sont accompagnés par un adulte. Les parents peuvent également mettre en place un Pédibus. Au cycle 2, ils ont en principe acquis suffisamment de compétences pour se rendre seuls à l'école en suivant l'itinéraire conseillé.
- Le chemin de la Dîme est « bordiers autorisés ». Les parents qui amènent leurs enfants en voiture ne sont pas autorisés à emprunter cette voie de circulation.
- L'accès à la salle polyvalente ou à l'écopoint depuis la rue du Collège traverse un trottoir franchissable sur lequel les piétons ont la priorité.
- La zone de circulation et de parcage située vers la salle polyvalente doit être considérée comme une zone de rencontre sur laquelle les piétons sont prioritaires. La vitesse y est limitée à 20 km/h.
- Les élèves attendent le début des leçons dans la cour.

Nos agents du domaine public sont présents de manière régulière aux abords de tous les collèges communaux afin de faire respecter les mesures mises en place.

La question du déplacement à l'école en vélo est régulièrement posée. Selon les normes du BPA, les conditions suivantes devraient être réunies pour que votre enfant puisse venir seul à vélo à l'école :

- Que votre enfant ait 10 ans au moins
- Que vous ayez fait des exercices pratiques réguliers avec votre enfant afin qu'il apprenne à rouler en toute sécurité sur route en étant attentif aux dangers.
- Que vous veilliez à ce que les conditions de la route et du trafic permettent son déplacement, sachant qu'il ne maîtrise pas encore toutes les situations du trafic routier.

Tout en restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, chers élèves, une bonne rentrée scolaire et vous adressons nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

Dicastère de l'éducation, de la jeunesse et des sports

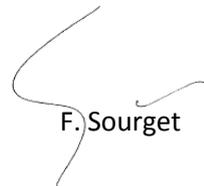
La cheffe de dicastère

Le directeur du
CSV

L'administratrice
de la sécurité



A.-C. Pellissier



F. Sourget



M. Beltrame